



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
05 décembre 2023

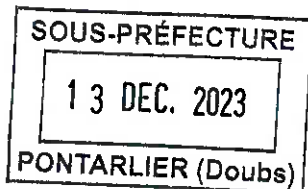
OBJET

RESIDENCE AUTONOMIE
DM10 ANDMISSION EN NON
VALEUR SUR BUDGET
HEBERGEMENT

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

DECISION

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0



Date d'affichage : 13/12/2023

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 23.48

Séance du 12 décembre 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, Mme Dominique GUILLEUX, M Bernard LAPOIRE, M Salih KURT, Mme Patricia LIME VIEILLE, M Andrée VUILLEMIN, Mme Sylvie GIRAUD, Mme Nelly BRECHEMIER, M Didier ARNAL, Mme Angélique FERNIOT

Etaient absents : Mme Blandine CHABRIER, M Didier DUMONT, Mme Nadia POURRET, M Florent MANZONI, M Bernard ANDREZ

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme POURRET / Mme BRECHEMIER, Mme CHABRIER / M KURT, M DUMONT / Mme GUILLEUX

Le comptable du SGC Valdahon a informé le CCAS-Résidence autonomie courant septembre 2023 un état des titres émis au budget principal, non suivis de paiement et pour lesquels les poursuites engagées par la Trésorerie ont été infructueuses ou inférieures au seuil de poursuite.

En conséquence, il est proposé de se prononcer sur l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Compte	Titre	Exer cice	Débiteur	Montants présentés en €	Objet
6541 Créances admises en non-valeur	T-71	2015	Conseil général	728,90	Aide sociale
	R-208-10	2015	Guy Jeanningros	268,80	Hébergement
	R-107-9	2015	Jean Lhomme	186,74	Hébergement
	R-212-8	2015	Dominique Limat	595,20	Hébergement
	R-211-13	2015	Fernand Peyre	576	Hébergement
	R-102-12			556,80	
	R-111-13			583,20	
	R-201-14			595,20	
	T-381			2020	
	T-9914	2014	Orange Business	876,67	Litige orange
	T-224	2018	Marcel Shenardi	604,19	Hébergement
	T-301			584,70	
Total				6 487,58	
6541 Créances admises en non-valeur				-6 487,58	
7712 subventions d'équilibre				+ 6 770,44	

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une subvention d'équilibre du budget CCAS.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Administration approuve les admissions en non-valeur proposées et approuve la DM n°10 ci jointe.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS
Sylvie LE HIR

